

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics. Restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de
Bordeaux : Lot 8 : Ascenseurs.
Marché n° 09380U - Avenant n° 2.**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Préambule

L'hôtel de communauté a été édifié entre les années 1976 et 1978. Durant son exploitation complète, il accueillait un peu plus de 600 agents.

Dès les années 2000, des premiers signes de vétusté technologique apparaissent. La commission de sécurité émet en 2002 un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de ce bâtiment. Une opération de restructuration complète est programmée.

Le permis de construire est déposé en juillet 2008. Il porte sur la restructuration de 45 300 m² de superficie et intègre une extension de 2 600m² du bâtiment.

Les travaux s'élevaient à 33 550 570,60 € HT, répartis en 10 lots. Les mises en sécurité générant une part importante de cette somme. Afin de permettre la continuité d'activité de la collectivité, les travaux sont organisés en une opération tiroir complexe. Les travaux débutent en janvier 2009.

Aujourd'hui, la fin du chantier approche. La complexité globale de l'opération, du fait de l'intervention dans un bâtiment existant, de l'évolution au fil de l'opération des exigences de sécurité ou des besoins du maître d'ouvrage, ou de la poursuite d'activité de ce bâtiment, génère des adaptations techniques.

La présente délibération expose les adaptations techniques du lot 8 : ascenseurs, qu'elle soumet pour validation dans le cadre d'un avenant n° 2.

Présentation de l'avenant

Par marché n° 09-380U, la Société SA KONE s'est vue confier par la Communauté urbaine de Bordeaux les travaux de lot n°8 : ascenseurs - de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 2 de l'acte d'engagement est de **1 140 297,21 € Hors Taxes** valeur janvier 2009.

Par avenant n°1, des adaptations techniques supplémentaires (rendues nécessaires dans le cadre de l'avancement du chantier) ont été prises en compte dans le marché pour un montant de **+ 6 422.58 € HT** portant ainsi le montant du lot n°8 à **1 146 719.58 € HT**.

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte des adaptations techniques supplémentaires rendues nécessaires dans le cadre de l'avancement du chantier.

Les travaux modificatifs sont détaillés ci-dessous.

Suppression de la remise en état de l'ascenseur «Président» du socle.

Suite à une demande du Maître d'Ouvrage, la prestation de remise en état de l'ascenseur «Président» initialement prévue au marché est supprimée.

Cet ascenseur n'a plus de vocation fonctionnelle dans le projet de restructuration. Il sera encloué.

Néanmoins dans le cadre des travaux, une mise en sécurité de cet ascenseur doit être effectuée.

La moins-value correspondant aux travaux de rénovation de cet ascenseur prévus au marché mais non réalisés s'élève à **- 36 000.00 € HT**.

La moins-value correspondant au contrat d'entretien annuel de la part d'entretien de l'ascenseur dont la rénovation a été abandonnée s'élève à **- 875.00 € HT**.

La plus-value correspondant aux travaux de sécurisation nécessaire à la mise hors service de cet ascenseur s'élève à **+ 6 148.00 € HT**.

Remplacement du SAS Coupe Feu 2H devant monte-charge dans local véhicules utilitaires au R-2 par une porte palière Coupe Feu incluse dans la gaine monte-charge.

Cette modification tient compte de la demande du Maître d'Ouvrage de faciliter l'usage de ce monte-charge en n'ayant plus à ouvrir 2 portes pour accéder au monte-charge.

La plus-value correspondant à la mise en œuvre d'une porte palière Coupe Feu 2 heures au niveau R-2 dans le local maintenance et s'élève à **+ 3 400.00 € HT**.

Entretien d'un ascenseur du DUPLEX SUD SOCLE pendant la durée des travaux.

Ce complément suit l'accord du Maître d'Ouvrage afin de faciliter la circulation dans le chantier pour :

- les agents de la DSI devant accéder à la partie R+1 du socle en travaux mais dans laquelle la salle informatique entièrement rénovée doit être accessible,
- les agents de sécurité qui peuvent ainsi accéder à l'ensemble du socle en travaux.

Le montant en plus-value pour prise en charge du contrat d'entretien relatif à cet ascenseur préalablement à la livraison du chantier pendant une durée de une année s'élève à **+ 1 439.00 € HT**.

L'ensemble des travaux supplémentaires de l'avenant n°2 prévus au présent marché s'élève à - **25 888,00 € HT valeur janvier 2009.**

Le marché de travaux de la société SA KONE s'élève après avenant n° 2 à **1 120 831.58 € Hors Taxes** valeur marché janvier 2009 soit une diminution de **- 1.71 %** sur montant du marché initial.

Au niveau de l'ensemble des lots de l'opération de restructuration, le montant global des modifications par avenant s'élève à 1 903 609 € HT. Le montant correspondant a une augmentation globale de 5,67 %. Il reste cohérent avec le budget aléas prévue sur cette opération. L'autorisation de programme planifiée sur cette opération permet le financement de cet avenant.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération N° 2008/0077 en date du 22 février 2008 autorisant la signature du marché avec la Société KONE pour un montant de 1 140 297,00 €HT,

VU le marché initial n° 09380U notifié le 16 décembre 2009,

Vu le projet d'avenant cité ci-dessus mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Que l'intérêt de cet avenant est majeur dans la bonne réalisation du chantier de la restructuration de l'hôtel communautaire,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie générale du marché

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les termes du projet d'avenant n° 2 relatif au marché n°9380 (lot 8 : Ascenseurs) ci-annexé est approuvé.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant avec la société KONE.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2013, chapitre 23, fonction 0200, compte 2313 GD20 Programme GB03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2014

Mme. MICHÈLE ISTE